

Le Président Fédération des Acteurs de la Solidarité BFC

Chenove, le 22 mai 2026

Objet : Alerte sur la fin de l'expérimentation Secpa et risque de rupture de prise en charge pour les personnes en situation de précarité

Mesdames, Messieurs

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et ses adhérents souhaitent vous interpeller sur la non-généralisation de l'expérimentation Secpa (Structures d'Exercices Coordonnés Participatives) et son basculement vers le label Maison France Santé.

Depuis son lancement, ce dispositif a démontré son utilité sociale et sanitaire en créant des ponts indispensables entre le secteur de la lutte contre les exclusions et le système de soins. Pourtant, la non-généralisation de ce dispositif comme annoncé lors du Ségur de la santé et les doutes quant aux financements pérennes nous inquiètent au plus haut point.

L'arrêt de ce financement ne représente pas seulement une contrainte administrative, il est aussi une menace directe pour l'accès aux soins et à la prévention de toute une partie de la population, la plus vulnérable et la plus éloignée du système de santé. Le risque de bascule sur les Fonds d'Intervention Régionaux (FIR) des ARS, à budget constant, fait craindre en effet une baisse drastique des moyens alloués pour les dispositifs dédiés aux personnes en difficulté spécifique, alors que les besoins augmentent et que nous constatons déjà une dégradation du système de santé et une exclusion accrue de celles et ceux qui en sont les plus éloigné.e.s. La pérennisation et l'intégration des 60 centres/maisons de santé en attente viendraient pourtant améliorer l'offre de soins et participeraient à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des actions de prévention et promotion de la santé.

Pour illustrer l'urgence de la situation, voici des éléments de situations concrètes remontés par quelques-uns de nos adhérents :

- *Depuis plusieurs années, le centre de soins accueille les locataires de la résidence sociale qui est à proximité. Ce public fragile et qui cumule parfois plusieurs problématiques rencontre souvent des difficultés dans le parcours de santé. La connaissance de ce public par le centre de santé facilite la prise en charge.*

Depuis 2025, nous avons engagé un réel partenariat qui devrait se formaliser au travers d'une convention ayant pour objectif de :

- *Faciliter l'accès à un médecin pour certaines situations complexes qui nécessitent une réactivité dans la prise en charge*
 - *Possibilité de participer aux actions collectives du centre de soins et animation d'un ciné débat au sein de la résidence.*
- *Cette collaboration est née d'un diagnostic santé effectué avec l'appui de la cheffe de projet en Santé Publique. L'enjeu central de la santé mentale en est ressorti. L'intervention d'une psychologue permet de déstigmatiser le recours à ce type de professionnel.*
 - *Du côté des professionnels, nous avons pu bénéficier de débriefings, d'éclairages et de conseils sur les situations. Ce partenariat est très riche, on se comprend, on se complète et on travaille ensemble au bénéfice du public.*
 - *Ce type de structure permet de créer des ponts entre le secteur du social et celui de la santé, c'est très appréciable pour nous. Nous n'aurions certainement pas eu le même niveau de partenariat avec une psychologue libérale.*
 - *Une autre professionnelle intervenant dans le champ sanitaire insiste sur le fait que la structure d'exercice coordonné participative (Secpa) permet d'« éviter une rupture de parcours et de soins/ transmet des connaissances et une expertise commune de la population cible (patients précaires/ vulnérables)/ un meilleur travail en réseau et partenariat communs en ville/ une utilisation des mêmes outils (interprétariat, clinique du psychotrauma...)/ une vision commune de la santé des personnes (santé globale, co-construction et partenariat)*
 - *Ces structures permettent également aux patients initialement sans droit d'avoir un médecin traitant plus rapidement et évitent les ruptures de parcours, les complications médicales, et l'aggravation de l'état de santé (physique et psychique)*

Aussi, forte de ces constats et remontées de terrain, notre Fédération demande une mise en cohérence entre les politiques publiques qui visent à lutter contre les inégalités de santé et les moyens réellement alloués sur le terrain. Par ailleurs, il nous apparaît qu'une concertation avec les acteurs concernés soit nécessaire pour définir une transition qui ne se répercutera pas sur les bénéficiaires.

Nous sommes à votre entière disposition en ce sens, afin de penser et coconstruire des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de précarité.

Dans l'attente d'un échange que nous espérons dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Brice MOREY,

Président